

Hauts-de-France, Nord  
Rubrouck  
502 route de Bourbourg

## Ancienne mairie, puis école des garçons, actuellement école primaire et bibliothèque

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005952  
Date de l'enquête initiale : 2025  
Date(s) de rédaction : 2025  
Cadre de l'étude : inventaire topographique canton de Cassel  
Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : école primaire, bibliothèque, mairie  
Genre du destinataire : de garçons  
Destinations successives : école primaire, bibliothèque

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village  
Références cadastrales : 2025, A, 512, 592

### Historique

L'ensemble scolaire et municipal de Rubrouck s'inscrit dans une évolution progressive entre la fin du XIX<sup>#</sup> siècle et le début du XX<sup>#</sup> siècle, marquée par plusieurs campagnes de construction et de transformation.

En 1889, face à l'insuffisance de l'ancienne école de garçons [IA59005951], jugée mal distribuée, difficile d'accès et trop proche du cimetière, la commune engage la construction d'un nouvel établissement scolaire. Le projet est confié à Omer Cockenpot, architecte à Lille et membre de la Société régionale des architectes du Nord de la France. Les travaux sont exécutés par Théophile Fenaert, entrepreneur à Broxeele, pour un montant de 14 819 francs. Le bâtiment est réalisé en brique avec décor en briques blanches de Dunkerque, seuils en pierre de Boulogne, sols en carreaux de ciment et "vieux carreaux", charpente en sapin rouge et couverture en pannes mécaniques de Leforest. La réception des travaux a lieu le 23 avril 1892 (AD Nord : 2 O 516 / 7).

En 1890, parallèlement à ce projet, la commune procède à l'acquisition d'une maison d'habitation appartenant au sieur Pierens, destinée à servir de base à la nouvelle école de garçons. Cette maison est complétée par la construction d'un bâtiment en fond de parcelle destiné aux salles de classe. Les plans de situation et de projet sont dressés par Omer Cockenpot en avril 1889 (ill.), montrant l'articulation entre bâti existant et extension (AD Nord : 2 O 516 / 30). Une carte postale de 1905 (ill.) montre cet ensemble dans son état initial, avec le bâtiment occidental à un seul niveau, alors utilisé comme mairie.

Entre 1906 et 1908, le conseil municipal décide la reconstruction du logement de l'instituteur, devenu vétuste, au sein de l'école de garçons et sur le même emplacement. Le projet est confié à G. Van de Broeck (ill.), architecte à Bergues, et exécuté par Jules Bouvé, entrepreneur à Morbecque, pour un montant de 14 304 francs. Le nouveau bâtiment comprend des maçonneries en brique, des seuils et appuis en pierre de Marquise, des sols en carreaux céramiques décorés et carreaux de Beauvais, une charpente en sapin rouge, un escalier en orme et une couverture en tuile mécanique de Saint-Momelin. La réception des travaux intervient le 18 mai 1908 (AD Nord : 2 O 516 / 31).

Enfin, une carte postale de 1913 (ill.) témoigne de l'état abouti de l'ensemble, avec le bâtiment de la mairie et du logement de l'instituteur rehaussé d'un étage et de combles, correspondant à sa volumétrie actuelle. Elle montre également, en

arrière-plan, le pignon du bâtiment des classes, confirmant l'organisation fonctionnelle du site scolaire et administratif au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui les bâtiments accueillent l'école primaire et la bibliothèque de Rubrouck.

Période(s) principale(s) : 4<sup>e</sup> quart 19<sup>e</sup> siècle

Période(s) secondaire(s) : 1<sup>er</sup> quart 20<sup>e</sup> siècle

Dates : 1890 (porte la date), 1908 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Omer Cockenpot (architecte, attribution par source), Théophile Fenaert (entrepreneur, attribution par source), Georges Van den Broeck (architecte, attribution par source), Jules Bouve (entrepreneur, attribution par source)

## Description

Ensemble de deux bâtiments qui constituent le groupe scolaire de l'école primaire de Rubrouck.

### **Bâtiment sud-est (ancienne école de garçons)**

Ce bâtiment, correspond à l'ancienne école de garçons identifiée par une plaque de marbre blanc placée au-dessus de l'entrée, portant l'inscription : ÉCOLE DE GARÇONS / ÉRIGÉE EN 1890.

Implanté en retrait de la voie et organisé perpendiculairement à celle-ci, l'édifice est construit en brique rouge et se développe sur un seul niveau. La façade principale, donnant sur la cour, est ordonnancée en sept travées régulières. La travée centrale, légèrement mise en valeur, est occupée par la porte d'entrée, surmontée de la plaque commémorative. Les travées latérales sont percées de hautes baies rectangulaires, couvertes d'arcs segmentaires en brique, assurant l'éclairage des salles de classe.

L'élévation est animée par un jeu décoratif polychrome associant briques rouges et briques jaunes, ces dernières soulignant les arcs des baies, formant des bandeaux horizontaux et des motifs géométriques. Un bandeau de briques jaunes court notamment à hauteur d'appui et au niveau des linteaux, renforçant l'horizontalité de la façade. Les arcs sont traités en alternance de claveaux de briques rouges et jaunes, accentuant le rythme des ouvertures.

La partie sommitale est marquée par une corniche en bois débordante, reposant sur de petits modillons régulièrement espacés. Ce débord de toiture protège la maçonnerie et souligne la ligne de faite. Il est interrompu au centre par un léger ressaut formant un fronton discret, dans lequel s'inscrit la plaque de marbre.

La couverture est une toiture à deux pans, en tuile. Le pignon occidental, visible depuis la rue, présente une composition particulièrement soignée. Entièrement en briques rouges rehaussées de briques jaunes décoratives, il est structuré par un réseau de chaînages et bandeaux horizontaux. Deux grandes baies en arc segmentaire, aujourd'hui murées, occupent la partie médiane du pignon, témoignant d'un état ancien ou d'une organisation intérieure différente. Elles sont surmontées d'un décor en briques jaunes formant arcs et encadrements. La partie supérieure du pignon est animée par un motif géométrique central, également en briques jaunes, et percée d'une petite baie aujourd'hui obturée. L'ensemble est couronné par une souche de cheminée en brique implantée au sommet.

### **Bâtiment ouest (ancienne mairie).**

L'ancienne mairie est un édifice en brique, implanté en léger retrait de rue, elle adopte un plan rectangulaire et s'élève sur deux niveaux sous une toiture à longs pans couverte de tuiles mécaniques, ponctuée de souches de cheminée en brique. Les pignons découverts, traités avec sobriété, affirment la volumétrie du bâtiment.

La façade principale, ordonnancée avec régularité, est rythmée par une élévation à cinq travées. Le rez-de-chaussée et l'étage sont percés de baies rectangulaires surmontées d'arcs segmentaires surbaissés en brique. Un bandeau décoratif en briques plus claires, disposées en motifs géométriques, court horizontalement entre les deux niveaux, constituant le principal élément ornemental de la façade.

L'entrée, légèrement décentrée, est accessible par quelques marches et se distingue par un traitement sobre. Les menuiseries actuelles traduisent des remaniements contemporains, tout en conservant la trame d'origine.

Les élévations latérales, plus aveugles, présentent quelques ouvertures secondaires, dont une baie haute en pignon destinée à l'éclairage des combles. L'ensemble repose sur un soubassement discret.

## Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique

Matériau(x) de couverture : tuile mécanique

Plan : plan rectangulaire régulier

Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré, étage de comble

Type(s) de couverture : toit à deux pans de plan massé, pignon découvert

## Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

## Références documentaires

### Documents d'archive

- AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1- 81. **Affaires communales - Rubrouck**  
AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1-81. **Affaires communales - Rubrouck.**  
AD Nord : 2 O 516 (1 à 81)

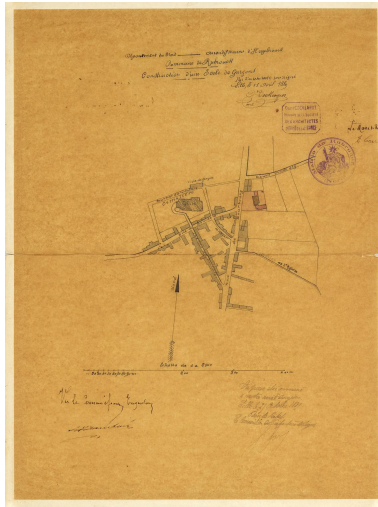
### Documents figurés

- COMITE FLAMAND DE FRANCE. [non coté]. [**Album de photographies en noir et blanc**]. Hazebrouck : [ca 1970].  
Comité Flamand de France - Bibliothèque

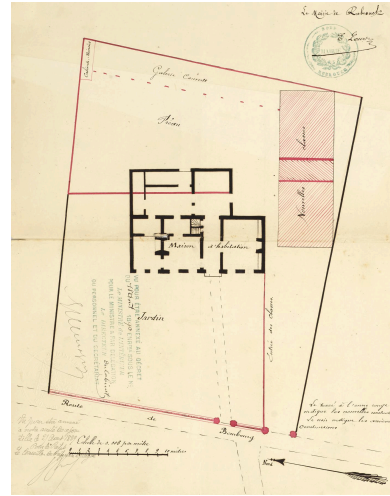
## Illustrations



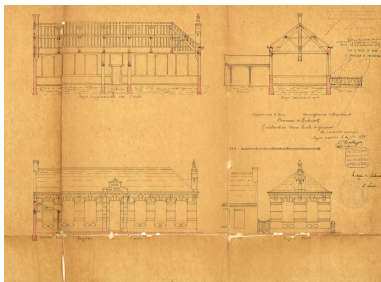
Affiche d'adjudication pour la construction d'une école de garçons. 1889 (AD Nord : 2 O 516 / 30).  
Repro. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255901255NUCA



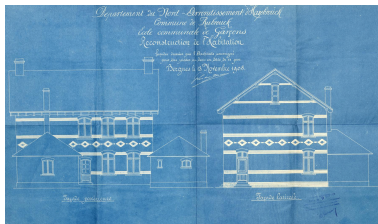
Plan de situation, dressé par l'architecte Omer COCKENPOT à Lille le 13 avril 1889.  
Localisation des écoles de Rubrouck (AD Nord : 2 O 516 / 7).  
Repro. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255901249NUCA



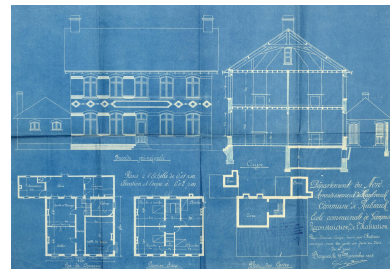
Plan de la parcelle avec maison actuelle et nouvelle construction, dressé par l'architecte Omer COCKENPOT à Lille le 13 avril 1889 (AD Nord : 2 O 516 / 7).  
Repro. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255901250NUCA



Construction d'une école de garçons, plans, coupes et élévation dressés par l'architecte Omer COCKENPOT à Lille le 20 juin 1889 (AD Nord : 2 O 516 / 30).  
Repro. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255901256NUCA



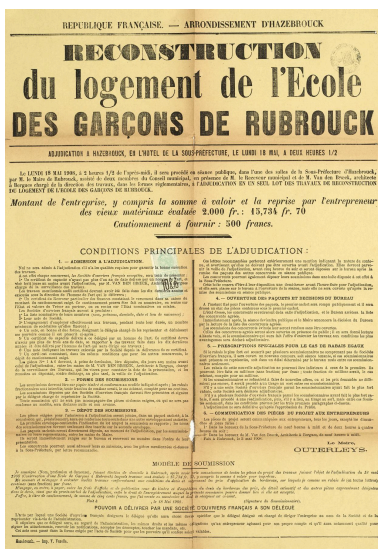
Commune de Rubrouck, école communale de garçons, reconstruction de l'habitation, relevé des façades dressées par l'architecte G. Van de Broeck à Bergues le 15 novembre 1905 (AD Nord : 2 O 516 / 31).  
Repro. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255901259NUCA



Commune de Rubrouck, école communale de garçons, reconstruction de l'habitation, relevés en plan et coupe dressés par l'architecte G. Van de Broeck à Bergues le 15 novembre 1905 (AD Nord : 2 O 516 / 31).  
Repro. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255901258NUCA



Rubrouck - la mairie, carte postale, octobre 1905 (coll. Comité flamand de France).  
 Repro. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900367NUCAB



Affiche d'adjudication pour la reconstruction du logement de l'école de garçons de Rubrouck. 1908 (AD Nord : 2 O 516 / 31).  
 Repro. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255901257NUCA



Rubrouck - la mairie et l'école de garçons, carte postale, 1913 (coll. Comité flamand de France).  
 Repro. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900112NUCAB



Vue générale de l'ensemble scolaire en intersection de rues.  
 Phot. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900649NUCA



Façade avant du bâtiment principal ouest (ancienne mairie).  
 Phot. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900641NUCA



Bâtiment sud-est (ancienne école), pignon sur rue.  
 Phot. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900642NUCA



Bâtiment principal ouest, vue depuis le nord.  
 Phot. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900648NUCA



Arrière du bâtiment principal (ouest).  
 Phot. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900647NUCA



Pignon ouest du bâtiment secondaire.  
 Phot. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900643NUCA



Façade sur cour du bâtiment sud-est.  
Phot. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255900646NUCA



Détail de la façade sur  
cour du bâtiment sud-est.  
Phot. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255900644NUCA



Bâtiment sud-est, détail,  
plaque gravée "ÉCOLE DE  
GARCONS / ÉRIGÉE EN 1890".  
Phot. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255900645NUCA

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

Le canton de Cassel : le territoire de la commune de Rubrouck (IA59005738) Hauts-de-France, Nord, Rubrouck

### Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Nicolas Tachet

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

**COMMUNE DE RUBROUCK**

---

**TRAVAUX COMMUNAUX**

---

**ADJUDICATION**

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE

**ÉCOLE DE GARÇONS**

Estimation 12.911 fr. 58 c. non compris les honoraires et les frais de déplacement de l'Architecte et une somme à valoir pour imprévu.

Cautionnement : 400 francs.

Le Maire de la Commune de Rubrouck donne avis que le LUNDI 28 OCTOBRE 1889, à 3 heures de relevée, en la Mairie de la Commune, il sera procédé à l'adjudication sur soumissions cachetées des travaux ci-dessus indiqués.

---

L'adjudication aura lieu à tant pour cent de rabais sans fraction de franc sur les prix de la série du projet. Nul ne sera admis à concourir s'il n'est agréé par le bureau et s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent est tenu de fournir :

- 1° Un certificat de capacité délivré par un architecte agréé exerçant dans le département. Ce certificat ne devra pas avoir plus d'un an de date il sera visé par l'architecte auteur du projet.
- 2° Un engagement sur papier timbré de verser, dans le délai de huit jours, à la caisse du Receveur municipal, le cautionnement afférent à l'entreprise.

L'adjudicataire sera tenu de se conformer aux modifications qui pourraient être apportées au cours de l'exécution.

Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après et écrites sur papier timbré. Elles seront placées dans une première enveloppe cachetée, laquelle sera elle-même renfermée dans une seconde enveloppe avec les autres pièces exigées. Les paquets seront déposés en la Mairie dans une boîte à ce destinée jusqu'à 3 heures de relevée, passé cette heure aucune soumission ne pourra être admise. Le dépouillement se fera ensuite en présence du Maire et de l'Assemblée.

Toute soumission qui contiendrait dérogation au devis ou aux conditions arrêtées par l'administration ne sera pas admise.

Les dates d'achèvement sont fixées au 1<sup>er</sup> juin bâtiments couverts, et 1<sup>er</sup> août 1890 pour l'achèvement.

Toute soumission qui ne sera pas appuyée des pièces prescrites ne sera pas ouverte.

Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre les signataires de ces soumissions seulement. Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si cette tentative amène encore pour rabais maximum des chiffres égaux, il sera procédé à un tirage au sort entre les soumissionnaires qui les ont souscrits.

L'adjudicataire sera tenu de payer immédiatement après l'adjudication tous les frais relatifs à son entreprise y compris ceux de publication.

Les pièces du projet dressé par l'architecte Omer Cockenpot, rue Henri-Kolb à Lille sont déposées en la Mairie de la commune de Rubrouck où les amateurs pourront en prendre connaissance tous les jours de dix heures du matin à quatre heures du soir, excepté les Dimanches et Fêtes.

Fait en la Mairie de Rubrouck, le 6 octobre 1889.

Le Maire,  
E. LEURS.

N. B. — Toutes les conditions ci-dessus indiquées sont de rigueur. Toute soumission qui ne serait pas conforme au modèle ci-dessous sera déclarée nulle et non avenue.

---

**MODÈLE DE SOUMISSION**

Je soussigné (les noms et prénoms) entrepreneur, demeurant à . . . . ., après avoir pris connaissance des devis, détail estimatif, série des prix, conditions générales et particulières, et les plans concernant les travaux de . . . . ., lesquels travaux sont évalués à . . . . . non compris les honoraires de l'architecte et les sommes à valoir pour imprévu, déclare m'engager à exécuter ces travaux conformément au projet et aux clauses et conditions y annexées, moyennant un rabais de (en toutes lettres) pour cent sur les prix de la série. (Lorsqu'il y a plusieurs soumissionnaires, mettre : nous soussignés nous engageons conjointement et solidairement).

A . . . . . le . . . . . 188 . . . . .

---

**Modèle de Promesse de Cautionnement**

Je soussigné (les noms et prénoms), entrepreneur, demeurant à . . . . ., après avoir pris connaissance des devis, détail estimatif, série des prix, conditions générales et particulières, et les plans concernant les travaux de . . . . ., lesquels travaux sont évalués à . . . . . non compris les honoraires de l'architecte et les sommes à valoir pour imprévu, déclare m'engager à fournir en numéraire dans un délai de huit jours, le cautionnement de (en toutes lettres) exigé par le cahier des charges, pour les travaux de :

Fait à . . . . . le . . . . . 188 . . . . .

---

Hazebrouck. — Imp. V. VENELLE et Cie.

Affiche d'adjudication pour la construction d'une école de garçons. 1889 (AD Nord : 2 O 516 / 30).

Référence du document reproduit :

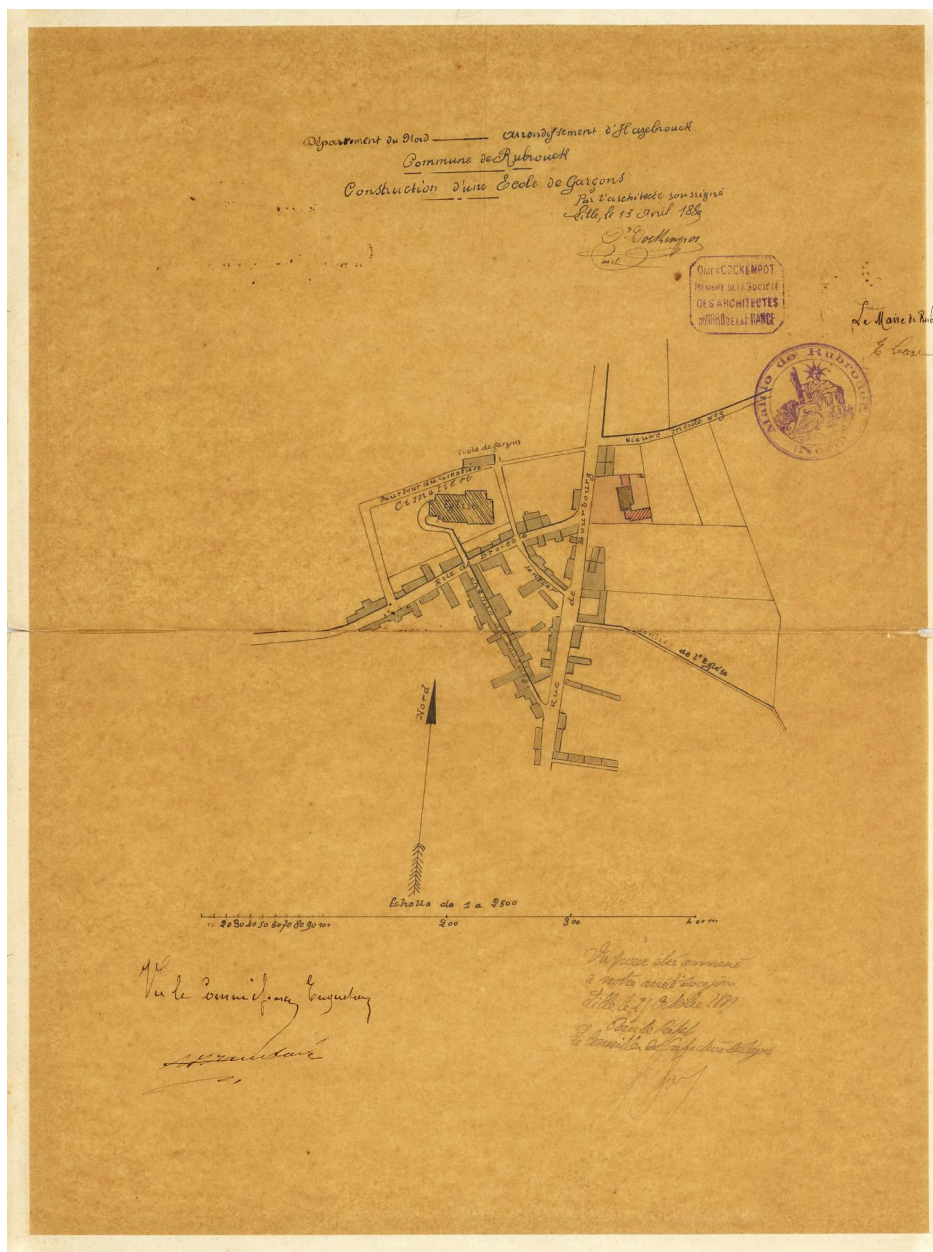
- **AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1- 81. Affaires communales - Rubrouck**  
AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1-81. **Affaires communales - Rubrouck.**  
AD Nord : 2 O 516 (1 à 81)

IVR32\_20255901255NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de situation, dressé par l'architecte Omer COCKENPOT à Lille le 13 avril 1889. Localisation des écoles de Rubrouck (AD Nord : 2 O 516 / 7).

Référence du document reproduit :

- **AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1- 81. Affaires communales - Rubrouck**  
AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1-81. **Affaires communales - Rubrouck.**  
AD Nord : 2 O 516 (1 à 81)

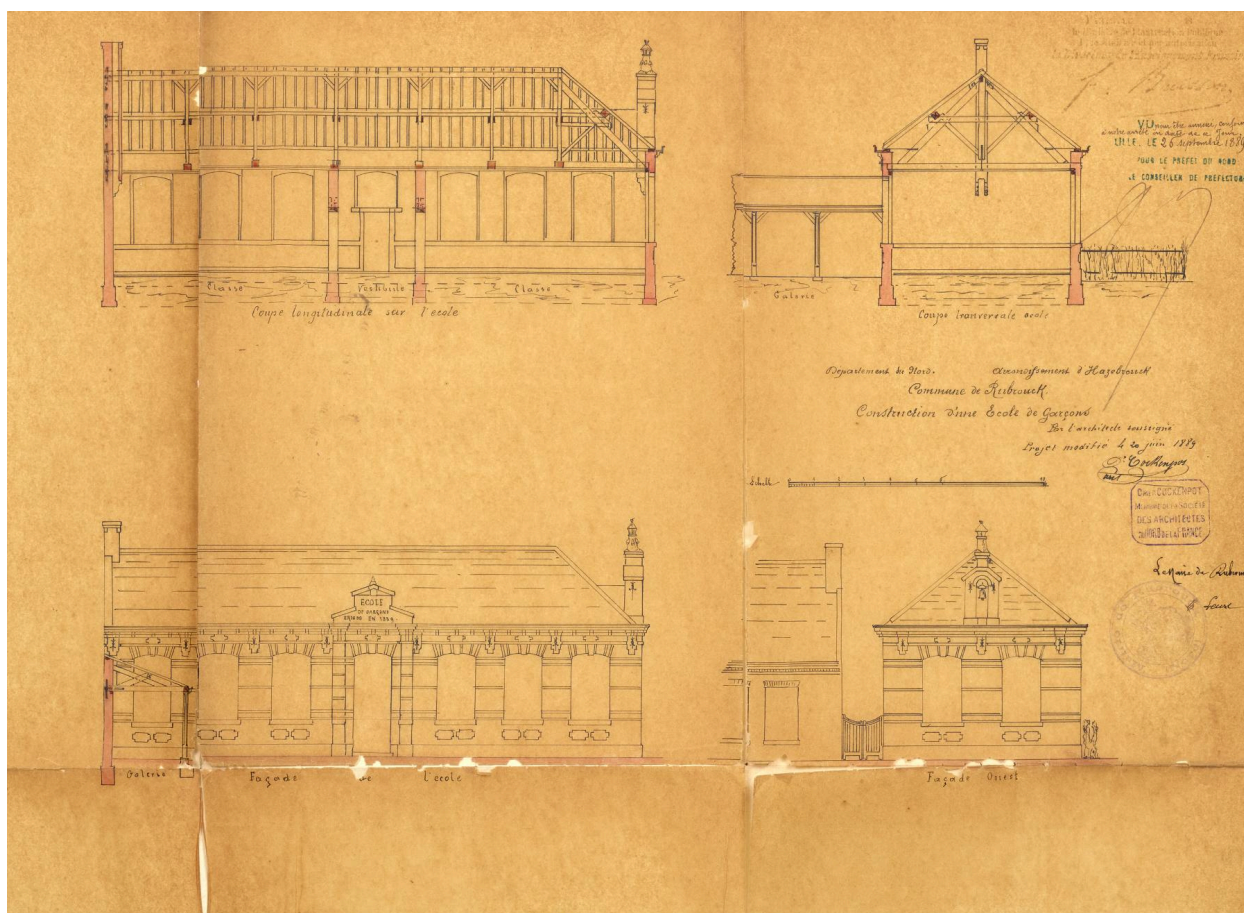
IVR32\_20255901249NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Construction d'une école de garçons, plans, coupes et élévation dressés par l'architecte Omer COCKENPOT à Lille le 20 juin 1889 (AD Nord : 2 O 516 / 30).

Référence du document reproduit :

- **AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1- 81. Affaires communales - Rubrouck**  
AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1-81. **Affaires communales - Rubrouck.**  
AD Nord : 2 O 516 (1 à 81)

IVR32\_20255901256NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Commune de Rubrouck, école communale de garçons, reconstruction de l'habitation, relevé des façades dressées par l'architecte G. Van de Broeck à Bergues le 15 novembre 1905 (AD Nord : 2 O 516 / 31).

Référence du document reproduit :

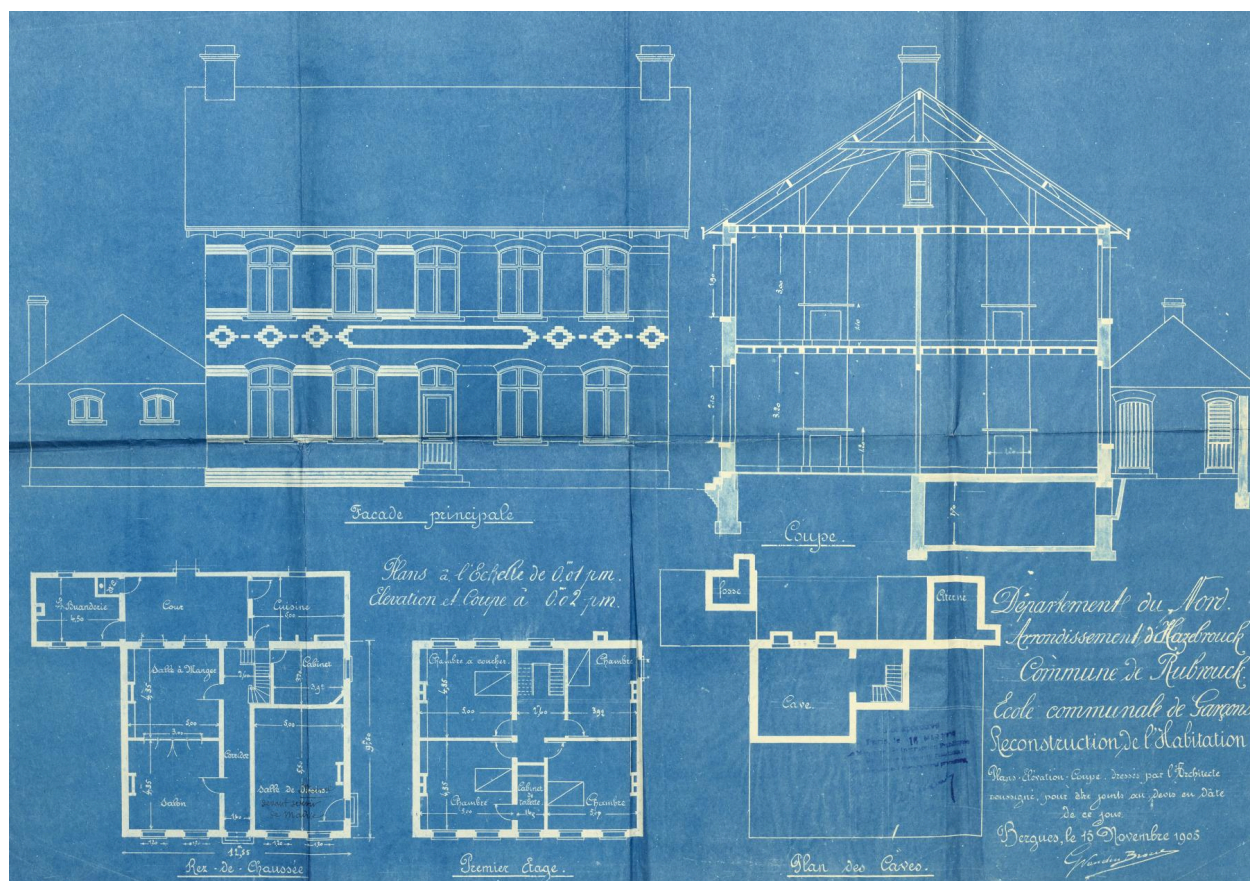
- **AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1- 81. Affaires communales - Rubrouck**  
AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1-81. **Affaires communales - Rubrouck.**  
AD Nord : 2 O 516 (1 à 81)

IVR32\_20255901259NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Commune de Rubrouck, école communale de garçons, reconstruction de l'habitation, relevés en plan et coupe dressés par l'architecte G. Van de Broeck à Bergues le 15 novembre 1905 (AD Nord : 2 O 516 / 31).

Référence du document reproduit :

- **AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1- 81. Affaires communales - Rubrouck**  
AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1-81. **Affaires communales - Rubrouck.**  
AD Nord : 2 O 516 (1 à 81)

IVR32\_20255901258NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Rubrouck - la mairie, carte postale, octobre 1905 (coll. Comité flamand de France).

Référence du document reproduit :

- COMITE FLAMAND DE FRANCE. [non coté]. [Album de photographies en noir et blanc]. Hazebrouck : [ca 1970].  
Comité Flamand de France - Bibliothèque

IVR32\_20255900367NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Comité Flamand de France  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

REPUBLIQUE FRANÇAISE. — ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

# RECONSTRUCTION du logement de l'École DES GARÇONS DE RUBROUCK

ADJUDICATION A HAZEBROUCK, EN L'HOTEL DE LA SOUS-PREFECTURE, LE LUNDI 18 MAI, A DEUX HEURES 1/2

Le LUNDI 18 MAI 1908, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, il sera procédé en séance publique, dans l'une des salles de la Sous-Préfecture d'Hazebrouck, par M. le Maire de Rubrouck, assisté de deux membres du Conseil municipal, en présence de M. le Receveur municipal et de M. Van den Broeck, architecte à Bergues chargé de la direction des travaux, dans les formes réglementaires, à l'ADJUDICATION EN UN SEUL LOT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE DES GARÇONS DE RUBROUCK.

**Montant de l'entreprise, y compris la somme à valoir et la reprise par l'entrepreneur des vieux matériaux évaluée 2.000 fr. : 13,734 fr. 70**  
**Cautionnement à fournir : 500 francs.**

### CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION :

**1. — ADMISSION A L'ADJUDICATION.**  
Nul ne sera admis à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux.  
A cet effet chaque concurrent, *Les Sociétés d'ouvriers français exceptées*, sera tenu de présenter :  
1° Un certificat de capacité n'ayant pas plus d'un an de date délivré par un homme de l'art, et valant huit jours au moins avant l'adjudication, par M. VAN DEN BROECK, Architecte à Bergues chargé de la surveillance des travaux.  
Les travaux mentionnés audit certificat devront avoir été faits dans les dix dernières années et exécutés sous la direction de l'homme de l'art qui le délivre.  
2° Un certificat du Receveur particulier des Finances constatant le versement dans sa caisse du montant du cautionnement exigé. Ce cautionnement pourra être fait en numéraire, en rentes sur l'Etat et valeurs de Trésor au porteur, ou en rentes sur l'Etat nominatives au mixte.  
Les Sociétés d'ouvriers français auront à produire :  
1° La liste nominative de leurs membres (*nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance*) ;  
2° Leur acte de Société.  
3° L'engagement d'employer effectivement aux travaux, pendant toute leur durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront.  
4° Un acte, en bonnes et due formes, désignant le délégué chargé de les représenter et déléguant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après ;  
5° Un certificat de capacité délivré à ce délégué par un homme de l'art. Ce certificat devra n'avoir pas plus de trois ans de date, et rapporter à des travaux faits dans les dix dernières années et être délivré par l'homme de l'art qui aura dirigé ces travaux ;  
6° Une note indiquant les travaux exécutés par la Société depuis la délivrance de ce certificat.  
Les pièces n° 1 à 6 devront, à peine de forclusion, être déposées, dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. VAN DEN BROECK, Architecte à Bergues, chargé de la surveillance des Travaux, qui les visera pour constater la date de la présentation, et les renverra au déposant, contre décharge, au plus tard, la veille de l'adjudication.

**2. — FORME DES SOUMISSIONS.**  
Les soumissions devront être sur papier timbré et conformes au modèle indiqué ci-après ; les rabais fractionnaires sont interdits, toute fraction de centime serait, la cas échéant, comptée pour un centime.  
Les soumissions déposées par des Sociétés d'ouvriers français devront être présentées et signées par le délégué chargé de représenter la Société.  
Toute soumission qui n'est pas accompagnée des pièces ci-dessus exigées, ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.

**3. — DÉPÔT DES SOUMISSIONS.**  
Les pièces exigées pour l'admission à l'adjudication seront jointes, dans un paquet cacheté, à la soumission qui, préalablement, aura été renfermée dans un autre enveloppe ainsi cachetée.  
La première enveloppe contiendra l'adjudication de lot auquel la soumission se rapporte ; les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.  
Les paquets cachetés seront déposés, au moment de l'adjudication, par les soumissionnaires ou leurs représentants, entre les mains de M. le Maire.  
Ils seront immédiatement rangés sur le bureau et reconstruit un numéro dans l'ordre de leur présentation.  
Les concurrents pourront aussi adresser leurs soumissions, avec les pièces mentionnées ci-dessus à la Sous-Préfecture, par lettre recommandée.

**4. — OUVERTURE DES PAQUETS ET DECISIONS DU BUREAU.**  
A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous le premier cachet.  
L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et le Bureau arrêtera la liste des concurrents agréés.  
Les soumissions de concurrents voisins leur seront rendues sans être ouvertes.  
Celles des concurrents agréés seront alors ouvertes en présence du public ; il en sera donné lecture à haute voix, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

**5. — PRESCRIPTIONS SPECIALES POUR LE CAS DE RABAIS ÉGAUX.**  
Si le rabais le plus fort est soustrait par plusieurs soumissionnaires ne comprenant pas de Sociétés d'ouvriers français, il sera ouvert un nouveau concours, soit séance tenante, si ces soumissionnaires sont présents ou représentés, soit dans un délai déterminé par le bureau mais entre ces soumissionnaires seulement.  
Les rabais de cette nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première. Ils pourront être faits en millimes (sans fraction) par franc ; toute fraction de millime sera, le cas échéant, comptée pour un millime.  
Si les soumissionnaires se refusent à faire de nouvelles offres, ou si les prix demandés ne diffèrent pas encore, il sera procédé à un tirage au sort entre ces soumissionnaires.  
S'il y a une seule Société d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait le plus fort rabais, cette Société sera déclarée adjudicataire.  
S'il y a plusieurs Sociétés d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait le plus fort rabais, il sera procédé à une réadjudication, puis, s'il y a lieu, au tirage au sort, mais entre ces Sociétés seulement, dans les conditions prévues par les trois premiers paragraphes ci-dessus.  
L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation du Préfet.

**6. — COMMUNICATION DES PIÈCES DU PROJET AUX ENTREPRENEURS.**  
Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les Jours, excepté les dimanches et jours fériés.  
1° Dans les bureaux de la Sous-Préfecture de neuf heures à midi et de deux heures à quatre heures du soir ;  
2° Dans les bureaux de M. Van den Broeck, Architecte à Bergues, de neuf heures à midi.  
Fait à Hazebrouck, le 3 mai 1908.

Le Maire,  
**OUTERLIEYS.**

**MODÈLE DE SOUMMISSION**

*Je soussigné (Nom, profession et domicile), faisant élection de domicile à Hazebrouck, après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet des travaux (sauf l'objet de l'adjudication du 15 mai 1908 (Construction d'une Ecole de Garçons à Rubrouck) lesquels travaux sont évalués à 13.734 fr. 70, y compris la somme à valoir pour impôts, Me soumet et m'engage à exécuter ledits travaux conformément aux conditions du devis et m'engageant les prix d'application du bordereau, sur lesquels je consens un rabais de (en toutes lettres) centes (sans fraction) par franc.*  
*M'engage, en outre, à payer, outre les frais d'office et de publication ceux du timbre et d'expédition du devis du bordereau des prix, du détail estimatif et des autres pièces expressément désignées dans le devis, ainsi que du procès-verbal de l'adjudication, en plus du droit d'engagement auquel la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.*  
*J'offre, à titre de cautionnement, la somme de cinq cents francs, que j'ai versée au mandataire et dont le récépissé est ci-joint.*  
Fait à \_\_\_\_\_, le 18 Mai 1908. (Signature du Soumissionnaire).

**POUVOIR A DÉLIVRER PAR UNE SOCIÉTÉ D'OUVRIERS FRANÇAIS A SON DÉLÉGUÉ**

L'acte par lequel une Société d'ouvriers français désignera le délégué qu'elle aura choisi devra spécifier que ce délégué aura, au regard de l'Administration, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un entrepreneur agissant pour son propre compte et qu'il aura notamment qualité pour signer les attachements, recevoir les notifications, accepter les devises, toucher les mandats, etc.  
Cet acte sera passé dans la forme exigée par l'acte de Société pour que les pouvoirs qu'il confère soient valables.

Hazebrouck. — Imp. V. Verelle.

Affiche d'adjudication pour la reconstruction du logement de l'école de garçons de Rubrouck. 1908 (AD Nord : 2 O 516 / 31).

Référence du document reproduit :

- **AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1- 81. Affaires communales - Rubrouck**  
AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1-81. **Affaires communales - Rubrouck.**  
AD Nord : 2 O 516 (1 à 81)

IVR32\_20255901257NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Rubrouck - la mairie et l'école de garçons, carte postale, 1913 (coll. Comité flamand de France).

Référence du document reproduit :

- COMITE FLAMAND DE FRANCE. [non coté]. [**Album de photographies en noir et blanc**]. Hazebrouck : [ca 1970].  
Comité Flamand de France - Bibliothèque

IVR32\_20255900112NUCAB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Comité Flamand de France  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de l'ensemble scolaire en intersection de rues.

IVR32\_20255900649NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade avant du bâtiment principal ouest (ancienne mairie).

IVR32\_20255900641NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiment sud-est (ancienne école), pignon sur rue.

IVR32\_20255900642NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiment principal ouest, vue depuis le nord.

IVR32\_20255900648NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Arrière du bâtiment principal (ouest).

IVR32\_20255900647NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Pignon ouest du bâtiment secondaire.

IVR32\_20255900643NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sur cour du bâtiment sud-est.

IVR32\_20255900646NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de la façade sur cour du bâtiment sud-est.

IVR32\_20255900644NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiment sud-est, détail, plaque gravée "ÉCOLE DE GARÇONS / ÉRIGÉE EN 1890".

IVR32\_20255900645NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation